

LE LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL

JEAN-CHRISTOPHE DEBERRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FAPEE 7 JUILLET 2017



La question du concept d'un Lycée Français International nous occupe beaucoup ces temps-ci à la Mission Laïque Française **car nous devons comprendre ce que devrait être dans le contexte mondial l'enseignement français**

dans le monde d'ici 10, 20 ans et nous préparer à ce futur. mais Il est vrai que certains lycées français s'appellent déjà « international. C'est un énoncé qui intrigue : pourquoi au fond afficher cette notion un peu paradoxale alors que l'on a comme mission de transmettre le programme français à l'étranger ; et quel sont le sens et les conséquences de cet affichage parce que désormais nous en faisons, pour nos propres établissements, une vision et une communication.

C'est vrai que ce terme *français*, qui fait dans le monde la valeur de nos établissements, signale les lycées français comme un réseau, comme l'expression de la France scolaire à l'étranger, et donc le pays souverain que nous sommes en tire une certaine fierté autour d'un savoir-faire qui maintenant est ancien. Pourquoi d'ailleurs cette signature de lycée français ne suffirait plus aujourd'hui ? Je citerai l'Amérique du Nord, parce que si on restait enseignement français renfermé sur nous-mêmes, où les lycées français ne compte que 16 000 élèves dans un pays de 350 millions habitants qui reste le donneur d'ordre intellectuel et de recherche et développement pour le monde entier, ces lycées français ne survivraient pas. Aux Etats-Unis, le lycée français a changé depuis longtemps, il n'est plus un lycée français classique mais déjà un lycée français international.

Le terme *international* vient aussi spontanément à l'esprit pour décrire des établissements hors de France. **Ce terme est important et il faut l'interroger lorsqu'on constate une compétition pour l'éducation dans le champ privé notamment, qui s'avive, nous surprend en tant que Français qui ne sommes pas totalement préparés, et on comprend bien que ce terme signifie qu'il faut désormais s'adresser à tous les publics.** En Amérique du Nord, à ma surprise, la courbe de présence des jeunes français dans nos lycées diminue chaque année. Une raison très simple est que la population française aux Etats-Unis est une population qui se sédentarise et s'établit, et considère que c'est la chance unique pour leurs enfants de vivre une immersion totale dans l'anglais. Il faut dorénavant convaincre ces parents français que mettre leurs enfants dans un lycée français est un avantage.

Quand on dit *international* il y a aussi une qualification flatteuse du qualificatif. Dans l'opinion commune, aujourd'hui, ce qui est international est beaucoup mieux que le national, surtout quand on est à l'extérieur. Il apporterait une largeur de vue, une vision au projet scolaire, et il est vrai aussi que parfois, être un établissement français peut être vu comme une marque un peu provincial, dans un monde qui est marqué par la prévalence de l'anglais, et surtout des représentations de ce monde inspiré de la culture américaine et plus largement de la culture anglo-saxonne. Le terme international porte autre chose que le pays éponyme français, c'est au fond "ce qui se fait de mieux". **Le risque avec le terme international cependant est que, de délivrer un passe-**

port international, mais on s'affiche aussi comme tous les autres établissements internationaux. Cette banalisation de ce terme doit aussi nous inspirer de la méfiance.

En France, l'adjectif "international" ne se porte pas toujours très bien, il a ses détracteurs. Qui dit "international" (surtout lorsqu'on est à l'Education Nationale...) dit méfiance, abâtardissement de la spécificité française qui serait piégée par le cliché, ou qui se mettrait dans un fatras de confusion : que veut dire international ? Pire encore, il serait dangereusement menacé par une confusion avec le baccalauréat international, une marque honnie par certains de nos responsables, encore que, par bonheur, la situation évolue et que la raison et le pragmatisme l'emportent. Alors maintenant pourquoi la MLF en est venue à trouver intérêt à cette expression et pourquoi elle ? Plusieurs convictions se sont installées chez nous, d'abord le fait que la nature des publics accueillis par nos établissements nous met plutôt du côté des nationaux ou des publics étrangers tiers, davantage que des publics français, que nous accueillons évidemment puisque nous accomplissons une mission de service public. **Mais même quand nous nous situons du côté des français, on voit bien que l'attente des familles françaises qui fréquentent nos établissements aujourd'hui a considérablement évolué et que leur demande n'est pas d'avoir un enseignement français fermé sur lui-même.** Donc d'une certaine façon on ne fait pas fausse route en s'adressant au travers de ce concept, pourvu qu'on le précise, aux deux publics à la fois. Nous sommes aussi de plus en plus conscients que la compétition de l'offre éducative nous oblige à bouger. C'est incontestable, nous sommes frappés de l'extraordinaire volatilité des publics, notamment étranger alors que naguère encore il y avait une grande fidélité lorsqu'on entrait dans un établissement, si l'offre scolaire ne s'adapte pas, ne s'ouvre pas à la mesure de ce qu'ils souhaitent et ont à l'esprit. La dernière conviction, elle sera en tant que gestionnaire d'établissement, est le changement d'attitude radicale des parents qui souhaitent désormais, en fréquentant nos établissements, que tous les élèves qui en sortent aient le choix d'aller suivre des études supérieures là où ils veulent. Lorsqu'on traitait de l'enseignement français dans le monde il y a encore très peu de temps, on ne se posait pas ce genre de question. Un des indicateurs que nous fixons désormais à nos établissements, impensable il y a peu de temps, est de faire remonter le taux de fréquentation des universités françaises alors qu'il est en chute libre. Mme la Député le sait bien, en Espagne cela a été un des objets de dialogue entre nos neuf équipes d'encadrement. On obtient des résultats mais avec l'acharnement du désespoir, et avec de l'espoir aussi, puisqu'e nous avons des établissements qui hardiment franchissent le seuil de 50% de nationaux qui, à l'issue de leurs études scolaires vont aller en France. C'est un vrai combat. Je pense que les élus doivent s'en préoccuper. Je crois qu'il faut absolument que les responsables de ces établissements, dans un contexte souvent ingrat, fassent de cet indicateur un de leurs éléments de jugement et d'appréciation de leurs actions.

On ne peut qu'être frappé par l'exigence qui habite les familles dès l'école primaire pour préparer avec toutes les assurances nécessaires un parcours post-bac qu'elles imaginent dès le départ.

Maintenant, nous sommes tous conscients, par les enfants que nous avons, que la liberté est nécessaire, que le monde est construit autrement, et que la mobilité universitaire existe, et que c'est bien. Mais le parcours français doit faire partie, à un moment donné, du parcours des jeunes que nous scolarisons. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé notre dernier congrès à New York, aux Nations Unies, autour du thème : **l'enseignement français à l'étranger, facteur de réussite et de mobilité internationale** ; parfaitement conscients, au fond, que nous devons renouveler nos établissements pour répondre à ces attentes.

Nous en tirons trois séries de convictions et de conséquences pratiques:

- La première est qu'il faut **adapter notre offre partout aux contextes d'implantation**, aux pays d'accueil où elle se trouve. On n'en a pas assez mesuré la nécessité, les conséquences pratiques et les modalités. La première raison de l'adaptation de notre offre scolaire est de répondre à des impératifs d'ordre politique locaux, et souvent, légaux. Contrairement à ce que l'on croit, l'enseignement français à l'étranger, n'est que rarement protégé par des accords bilatéraux particuliers. **Dans des pays de plus en plus nombreux, nous sommes considérés comme l'un des éléments d'un enseignement international sur le marché.** On peut essayer de contrebattre cette représentation, il n'en demeure pas moins que les privilèges diplomatiques se discutent très durement et nous devons nous soumettre de plus en plus à la législation nationale qui touche à la fois à la gouvernance des établissements et aux prescriptions attachées à la scolarisation des enfants nationaux sur un programme étranger. La France a connu une grande déconvenue lorsqu'elle a cru que la Chine s'ouvrirait à elle. En Chine les élèves chinois n'ont pas le droit de fréquenter des établissements français ou internationaux, ou en tout cas il faut le faire avec des modalités tout à fait particulières donc nous n'aurons jamais un réseau d'enseignement français tel qu'on pouvait l'imaginer au départ.

On regarde désormais nos établissements avec des lunettes qui ne sont pas de notre propre culture.

Ces impératifs s'imposeront de plus en plus du fait des souverainetés, des protectionnismes culturels des états et d'un autre côté de **la nécessité de scolariser des élèves étrangers en les respectant dans leur milieu et culture d'origine.** C'est à la fois un impératif politique et un impératif issu de notre respect, car nous en sommes, avec les Canadiens les co-créateurs du ce concept de diversité culturelle.

- Dans ce qui s'impose à nous, il y a **la loi et ses prescriptions.** Je suis frappé par exemple du fait que dans les EAU désormais ce sont implantés une autorité légale qui contrôle et évalue annuellement les établissements avec une sévérité rude et établit des rankings qui peuvent être pénalisant pour les établissements. Comme par hasard cette instance d'évaluation est d'origine anglaise. Il y a d'autre part le droit à enseigner dans les établissements : la campagne de recrutement et de départ des personnels détachés en Arabie Saoudite pour ne donner qu'un exemple est un parcours du combattant, tout simplement parce que la question de visa, de reconnaissance, de lecture des dossiers est un sujet considérable, mais aux USA ce n'est pas à ce point-là différent, on voit bien que depuis quelques mois l'obtention des visas pour les étrangers se resserre. Cela affecte directement nos établissements scolaires.

- **Enfin les programmes, avec la nécessité de respecter le programme national, même dans des pays culturellement similaires au nôtre.** - comme le premier impératif. Au Liban, tous les élèves libanais qui composent l'effectif majoritaire de nos établissements, doivent passer



le brevet libanais. Qu'on le veuille ou non, ces lycées français sont nationaux "plus". **Il y a enfin l'accès réglementé au supérieur** dans des pays proches, comme en Espagne. Chaque année, pour nos établissements (et l'ambassadeur en fait son premier devoir), il faut faire une conversion des notes obtenues dans le système français -permettant une gestion favorable par l'UNED (organisation qui instruit l'accès à l'université nationale)- et qui pose problème. Revenant au **Liban, on a vu que ce pays achève tranquillement de basculer vers un système anglo-saxon** qui fait qu'aujourd'hui il n'y plus que des programmes en anglais, à part deux universités francophones. Si nos établissements ne révisent pas leur façon de faire au regard des processus d'accès à l'université et du fait que les dossiers sont étudiés par une université d'inspiration américaine, cela peut changer entièrement les choses. Par bonheur le système français a encore la côte et nos élèves sont bons mais rien n'empêche que tout évolue.

Plusieurs éléments font le profil de ce lycée français international.

D'abord l'offre linguistique : un lycée français doit conduire à la maîtrise de trois langues, la langue nationale, le français qui porte le programme et l'anglais. Je suis frappé de voir qu'il y a parfois un risque de confusion entre des officines privées qui vendent un enseignement international qui est avant tout un apprentissage des langues, et un établissement d'enseignement français qui vendra des compétences linguistiques acquises par le programme français. Nous pensons que la meilleure façon de faire est de prendre les enfants dès le début du cursus et de monter les compétences du socle dans les trois langues. La langue nationale parce que c'est la leur, et que même un enfant qui apprend dans sa langue apprendra beaucoup mieux le français, et l'anglais pour éviter qu'elle soit apprise pour son usage utilitariste mais qu'elle soit véritablement traversée par le programme français pour devenir une langue par laquelle on va s'approprier la réussite scolaire.

La construction du parcours de l'élève. On ne peut qu'être frappé par l'exigence qui habite les familles dès l'école primaire pour préparer avec toutes les assurances nécessaires un parcours post-bac qu'elles imaginent dès le départ, où se joue à la fois l'image qu'on a de son enfant, là où on pense et voudrait qu'il aille, la nécessité d'être à son égard malgré tout bienveillant et enfin la responsabilité qu'on attribue à l'établissement pour fabriquer ce parcours. Le système français est construit à l'envers, les équipes éducatives ne sont responsables des enfants que le temps qu'elles les ont dans un niveau, dans une classe mais il n'y a jamais véritablement de conception d'une responsabilité collective dans la construction du parcours des élèves. Je ne suis pas sévère à l'égard des enseignants en disant cela, c'est notre histoire. Mais l'étranger nous apprend tout le contraire, c'est-à-dire que la responsabilité d'une équipe se mesure et le succès de l'établissement se mesure à la capacité de préparer dans la confiance la réussite des élèves au-delà du baccalauréat.

La vie scolaire en France qui reste une approche à développer, cultiver et professionnaliser à l'étranger. Vous savez déjà que ce qui pèse sur nos établissements, - à tort parce que nous sommes ni la Corée ni le Japon-, est que nous sommes moins bienveillants et attentifs que les anglo-saxons au bien être des élèves. Ce qu'il faut entendre est que l'école doit se charger complètement de l'acte éducatif, en prolongeant le moment scolaire par tout ce qui relève de l'épanouissement personnel, par le sport et la culture. C'est une profonde transformation des choses car une des caractéristiques de notre enseignement français est que les équipes pédagogiques n'ont pas de devoir à cet égard.

S'il y a deux mots à coller au concept de lycée français international, ce sont ceux de mobilité et d'ouverture et de sécurité des familles.

Mobilité et d'ouverture: prouver qu'au sortir de nos établissements, toute possibilité post-bac est offerte à nos élèves ; et la notion de **sécurité** c'est notre relation avec les parents. C'est notre nouvelle frontière. La question des moyens devient secondaire lorsque les parents sont sur un terrain de confiance et de **sécurisation du parcours académique de leurs enfants**, qu'ils aient le sentiment que le choix de scolariser leurs enfants dans le système n'est pas seulement un choix de cœur et de raison, mais de responsabilité partagée, et je crois que cela est fondamental dans l'avenir de nos établissements.

La dernière conviction est que cela suppose d'assumer un mode de communication qui dépasse le paradoxe "français/international" et au fond travailler sur les préjugés pour convaincre, rassurer en particulier les étrangers, qui pourraient craindre de s'enfermer dans le français. Il faut bien aussi se rendre compte que même si la langue française reste une grande langue de présence universelle, elle est une sorte d'exotisme dans bien des pays du monde. C'est un défi d'adopter la langue française pour scolariser ses propres enfants, c'est aussi une option, un choix. Les établissements français peuvent faire peur. Certains peuvent se sentir exclus de l'enseignement français parfois à l'apparence communautaire.

Quels sont les traits caractéristiques d'un lycée français international ? On doit afficher **trois principes** :

- la **culture française est véritablement la clé des apprentissages** et d'une construction personnelle des jeunes,
- **Nos établissements doivent être des lycées de coopération avec le système et la culture du pays d'accueil** (nous demanderons désormais à nos chefs d'établissement de connaître très bien le système scolaire du pays où ils vont travailler et de préférence la langue)
- la **mobilité internationale doit y être inscrite comme objectif de formation.**

A partir de là, 5 axes de travail avec nos équipes:

- **les cursus doubles:** le mariage entre deux ou plusieurs cursus dans le même établissement, (Ainsi aux US, les lycées pratiquent plusieurs cursus parce que la loi l'oblige, parce que le français est un choix politique pour les établissements, et parce que de toute façon le système international s'impose à lui),
- **des stratégies sur trois langues**
- **l'adaptation des programmes** : la première chose que nous avons faite, à la demande du président ivoirien, à la réouverture du lycée Mermoz à Abidjan, était d'adapter les programmes d'histoire-géographie et donc désormais le programme est entièrement articulé, à l'exception des classes d'examen, sur le programme français et

un programme original d'histoire et de géographie de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique,

La vie scolaire à la française pour que l'établissement devienne un lieu de sociabilité, d'épanouissement personnel,

Organiser la mobilité des élève pendant le cursus scolaire: un cursus scolaire dans un établissement français est d'autant plus valable qu'il offre la liberté d'aller se former ailleurs, à l'étranger ou en France. Offrir à des jeunes étrangers qui sont dans un lycée français de leur pays d'origine la possibilité d'aller se scolariser pendant plusieurs semaines ou une année dans un lycée partenaire français, change souvent pour eux la représentation qu'ils ont de notre pays et la construction des choix qu'ils vont faire dans l'avenir.



Xavier Gonon : Merci beaucoup de cette réflexion sur les adaptations du modèle actuel qui reflète les attentes des parents mais surtout des élèves eux-mêmes.

J'ai retenu l'autonomie que les établissements doivent avoir pour s'adapter aux contextes locaux, aux attentes du public qui fréquente ces établissements qui sont divers dans chaque pays.

Q : **En quoi l'homologation telle qu'elle existe aujourd'hui peut poser un frein à cette ouverture et évolution des programmes, à la vision internationale attendue par les familles dans les lycées français à l'étranger ?**

R : L'homologation est un processus d'examen de conformité mais qui n'est pas un processus figé. Tous ceux qui se livrent à cet exercice savent très bien que le contexte international les oblige à adopter des lunettes qui permettent de le comprendre. Je crois que l'homologation évoluera. Nous ne sommes pas là pour ajuster en permanence à la demande, nous sommes là pour comprendre ce qu'il est nécessaire d'adapter et s'entendre sur ce cadre d'examen. Mais je n'ai aucun doute sur le fait qu'une évolution va se faire.

Q : **Quel est le calendrier de déploiement de l'enseignement 3 langues ?**

R : Le calendrier est difficile à déterminer pour la raison que ce trois langues sur un cursus scolaire c'est long. La deuxième est que le processus implique une importante révision de ce qu'est le métier d'enseignant. Ce sont de gros défis d'autant que nous confions cet enseignement à un grand nombre de personnel de recrutement local, mais ces perspectives ne posent pas moins de problème à l'institution quand il s'agit de personnels détachés de l'éducation nationale qui sont empruntés à notre système scolaire hexagonal. Donc cela prendra du temps et c'est cher.

La variété des contextes oblige à penser, que le processus se fait quasiment de lui-même, il suffit simplement de l'accompagner, il va même parfois très vite. Les transformations qui nous paraissent les plus urgentes nous les vivons dans des pays comme le Maroc, là où l'évolution de la société nationale oblige par exemple à concevoir que les besoins linguistiques des jeunes nationaux qui fréquentent l'enseignement français, pour leur propre destin professionnel et personnel, obligent à ces trois langues. Ce n'est pas évident parce qu'il faut des maîtres et des méthodes, et en même temps faire travailler dans les mêmes classes de maternelle et de primaire des maîtres qui portent les trois langues, sur les compétences du socle telles qu'elles sont organisées.

Cela demande un travail considérable et couteux, mais produit des résultats spectaculaires : ce sont des enfants qui, sur les capacités linguistiques, affichent des prises d'avance de deux à trois années par rapport aux autres classes. On sait très bien que ce n'est pas du temps perdu, de l'énergie mal dépensée.

Q : Nous sommes d'Alger où l'on a un système MLF et un système AEFÉ et nous connaissons cette problématique, que ce soit dans l'apprentissage de l'arabe ou de l'anglais. Nous sommes bilingues. Aujourd'hui on nous dit qu'il n'y a pas de ressources humaines pour l'apprentissage de la langue arabe. Cependant l'école publique est en langue arabe, en tout cas pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. On peut être réticent à une idéologie qui risque d'être diffusée, mais pour mettre en œuvre comme vous le disiez une méthode, il y a 50 ans que ça traîne.

R : Ces 50 ans ont produit des clivages, des difficultés considérables. Le bilinguisme précoce qui a existé dans l'histoire en Algérie et au Maroc était fondé sur le fait que les adultes étaient bilingues. Nous avons passé toute une période où fréquenter l'enseignement français était quasiment tourner le dos à l'arabe mais les temps ont changé. Aujourd'hui les sociétés veulent du bilinguisme +

Q : L'accord de l'Uned existe toujours mais depuis cette année les universités espagnoles ont reconnu à nos élèves de pouvoir choisir deux matières du bac pour rentrer directement dans l'université espagnole.

R : Je crois qu'en Espagne il y a eu d'abord un échange extrêmement fructueux entre l'ambassade et les autorités académiques et l'UNED. Il y a un travail diplomatique considérable qui a été fait, et je crois que ce qui a changé les choses c'est le BACHIBAC.

Q : J'ai bien compris l'intérêt pour des familles nationales de scolariser leurs enfants, mais qu'en est-il des familles qui sont amenées par mobilité à passer d'un établissement à l'autre? Ce trilinguisme peut-il être mis en place avec des établissements où 30% des élèves changent tous les 5 mois pour aller dans d'autres pays où la 3^{ème} langue est différente?

R : Il est clair que le modèle en question concerne davantage les nationaux qui fréquentent le modèle français que les français qui fréquentent le lycée français et dans lesquels des classes, disons, plus banales, quoi que très préoccupées par l'enseignement des langues, coexistent.

La solution sera automatiquement des établissements complexes

L'école internationale telle qu'on peut la concevoir aujourd'hui est une école qui accepte tout le monde quel que soit le niveau en langues mais qui accepte aussi de mettre les élèves au niveau de l'école, en mettant les moyens nécessaires.

Q : Nous avons mentionné brièvement tout à l'heure les frais de scolarité dans les lycées français. Nous sommes obligés d'attirer le public local pour faire fonctionner nos écoles, et je crois que si on se penche un petit peu sur ce qu'il s'est passé il y a plusieurs années, le coup de grâce a été qu'on nous avait promis que les français pourraient avoir progressivement une scolarisation gratuite, chose qui n'est jamais arrivée. De ce côté-là, on avait aussi mentionné qu'il y avait des parents qui font le choix d'amener leurs enfants dans une école locale pour apprendre la langue correctement, il y en a d'autres qui n'ont pas le choix et c'est très douloureux au quotidien qu'ils nous disent qu'ils ne peuvent plus payer, la bourse ne les couvre pas, et c'est douloureux

parce qu'on est obligé d'aller chercher un autre public et de nous motiver en lui démontrant que le système français est meilleur.

R : On doit entretenir ces préoccupations qui sont fécondes. Le système scolaire et de coopération éducative à l'étranger est encore assez vivant pour produire des adaptations. La politique des bourses, même si elle peut être critiquable, reste un outil efficace pour les Français. Lorsque vous êtes dans des zones (je pensais tout à l'heure à l'Amérique du Nord) où les prix d'enseignement français, malheureusement alignés sur les prix des établissements privés, deviennent prohibitifs pour toute une catégorie de population, des possibilités de filières bilingues dans des établissements nationaux se sont développées depuis plusieurs années, des Charter Schools sur programme français etc... On peut toujours trouver que c'est trop rare, insuffisant, mais cela montre que ce dispositif à l'étranger reste réactif par rapport à des solutions qui évoluent à tout allure.

Q : Le lycée français Churchill à Londres est un lycée international mais beaucoup plus cher que le Lycée Charles de Gaulle. Les bourses sont plafonnées sur les montants de l'EGD. Les parents sont pris entre ces choix.

R : Si l'enseignement français à l'étranger veut privilégier l'augmentation de l'offre scolaire quantitativement, il sera obligé de s'appuyer sur des modes de financement variés et des investisseurs. On doit accepter le différentiel de tarifs entre établissements selon qu'ils sont plus ou moins accompagnés par l'opérateur public... On voulait à Londres avoir un plateau éducatif français augmenté, on l'a ! On a d'autre part des dispositifs d'accompagnement, des bourses qui peuvent corriger ces disparités. Les établissements français du Maroc avaient une capacité d'accueil déjà importante qui concentrait plus de 10% des moyens de l'Etat consacré à l'enseignement français dans le monde.. Mais on n'est pas dans le même devoir que l'Etat se donne en France. La Mission Laïque a déployé un réseau parallèle complémentaire avec ses proximités, ses échanges, ses spécificités en terme de public. Même si la rentrée 2017 est difficile, on y arrive, on augmente la capacité-d'accueil. Les tarifs ne sont pas les mêmes, il y a des solutions pour les Français et les nationaux. Nous avons une variété de possibilités complémentaires auxquelles il nous appartient ensuite de donner le sens nécessaire, ce que font les ambassades, et sortir de l'idée de certains de nos compatriotes parfois que tout cela est une obligation et que l'Etat a ce devoir. Non, l'Etat n'a aucun devoir, il s'oblige à rendre un service et le fait.

Xavier GONON : Il faut voir cette vision du lycée français international comme une ambition d'évolution de notre réseau. Malgré la difficulté de le mettre en place et les moyens financiers qu'elle requiert, c'est un projet attractif qui répond à l'attente des parents d'élèves.

Jean-Christophe DEBERRE : La dernière remarque que je ferai est la suivante : nous avons besoin d'avoir des relais parentaux de compréhension et d'intelligence sur ce projet. Dans nombre d'établissements nous avons des parents qui sont plus consommateurs d'un produit débouchant sur la réussite scolaire que nous avons de parents convaincus d'un projet pédagogique qui est celui de notre pays. Le relais de votre fédération en particulier - ce n'est pas parce que nous avons une excellente relation que je le dis-, est essentiel si nous voulons aller de l'avant.